

REPUBLIQUE ALGERIENNE
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

DEPARTEMENT TRANSMISSIONS
ET MOYENS TECHNIQUES

Mise en demeure N°01

Conformément aux dispositions de l'article 149 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 modifié et complété portant réglementation des marchés publics et conformément à l'article N°15 du marché N°E15/2011.

Une mise en demeure N°01 est émise à l'encontre de la société « SOULCO/Belgique », sise à essenschotstraat 6033 B- 3980 tessenderlo Belgique, pour non respect des obligations contractuelles, dans un délai de trente (30) jours à compter de la parution de la mise en demeure N°01 dans le Site Officiel du Ministère de la Défense Nationale « [HTTP://WWW.MDN.DZ](http://WWW.MDN.DZ) » ainsi que l'un des quotidiens nationaux et dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures coercitives seront appliquées à l'encontre de la société, conformément à la réglementation en vigueur.